

REUNIONS DU COMITE SYNDICAL

**26 avril 2014 et
13 mai 2014**

Rappel : comité syndical du 26 avril 2014

 **Membres du Comité : 576**

 **Présents à l'ouverture
de la séance : 443**

 **Pouvoirs : 13**

- + Membres du Comité : 576**
- + Présents : 272**
- + Pouvoirs : 25**
- + Poursuite de l'ordre du jour de la réunion du 26 avril, le quorum n'étant plus requis**

Composition du Bureau syndical

✚ **PRESIDENT : Jacques ABRY**

✚ **VICE-PRESIDENTS :**

✚ **1^{er} : Gilles MARTINET**

✚ **2^{ème} : Robert BOURQUIN**

✚ **3^{ème} : Raymond BILQUEZ**

✚ **4^{ème} : Jean-Marc JAVAUX**

✚ **5^{ème} : Pascal GAVAZZI**

✚ **6^{ème} : Jean-Luc QUIVOGNE**

✚ **SECRETAIRE : Joël DAVAL**

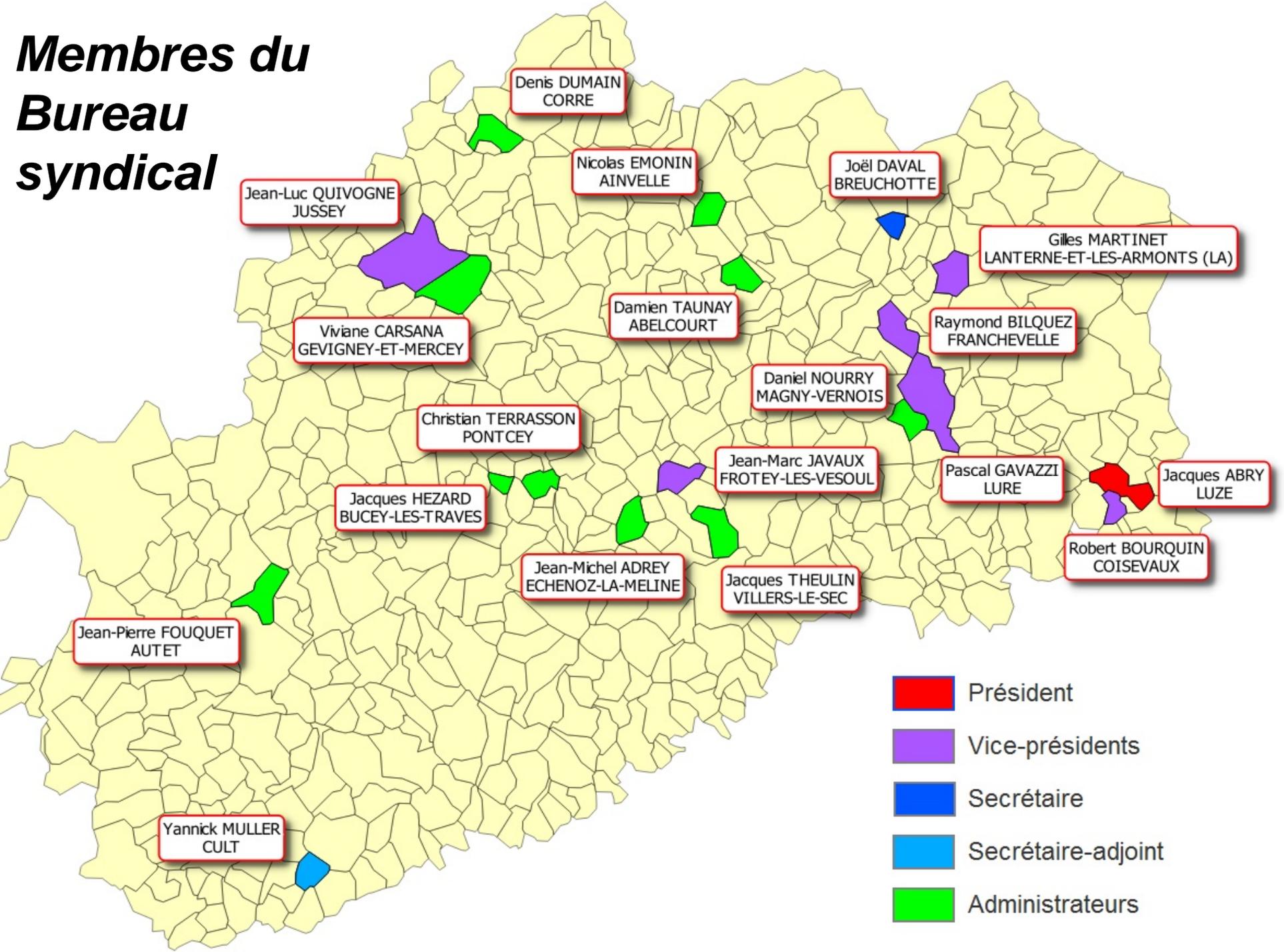
✚ **SECRETAIRE ADJOINT : Yannick MULLER**



Autres membres du Bureau syndical

- ✚ Nicolas EMONIN
- ✚ Jean-Pierre FOUQUET
- ✚ Jacques THEULIN
- ✚ Jacques HEZARD
- ✚ Christian TERRASSON
- ✚ Damien TAUNAY
- ✚ Jean-Michel ADREY
- ✚ Viviane CARSANA
- ✚ Denis DUMAIN
- ✚ Daniel NOURRY

Membres du Bureau syndical

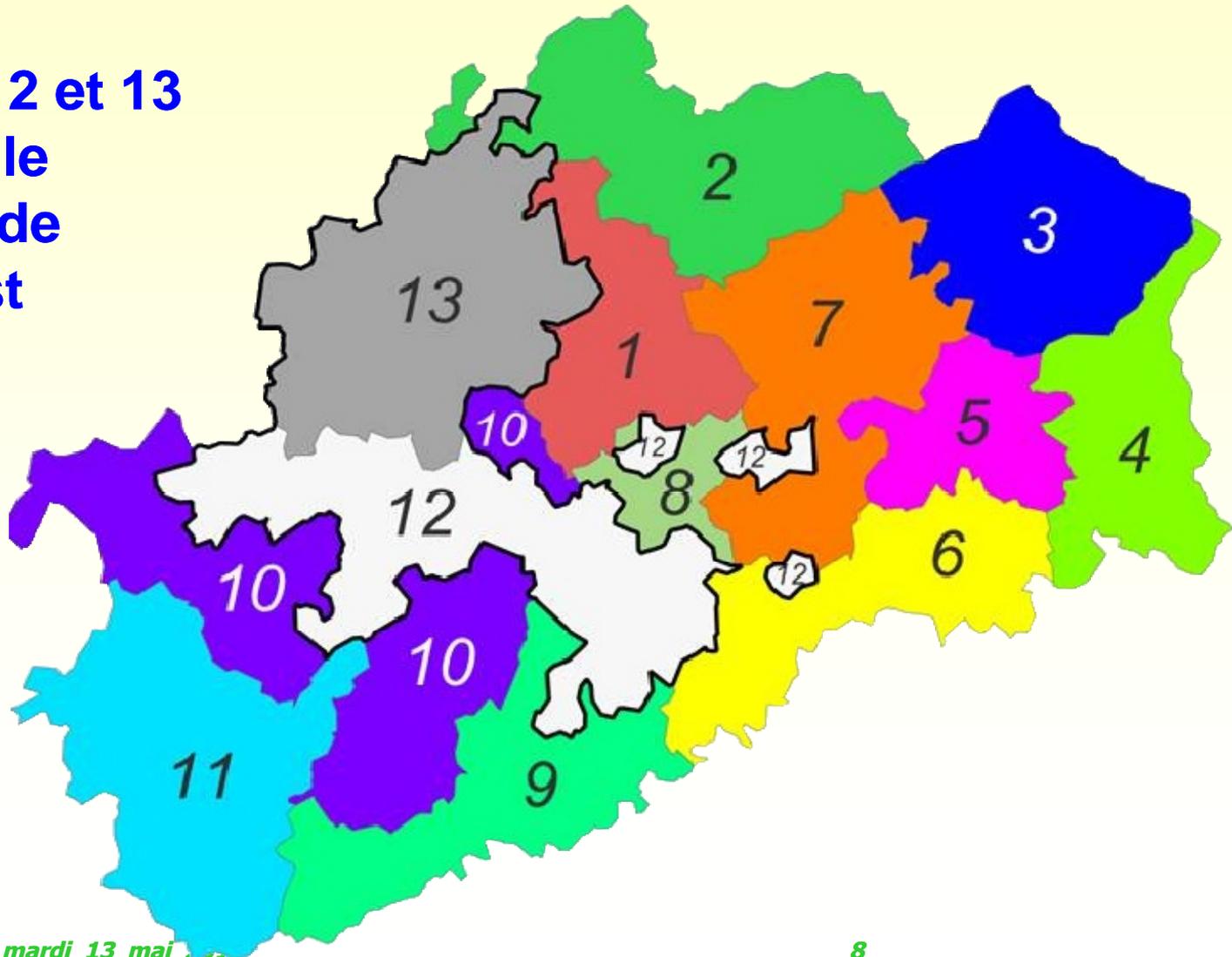




Information : Présentation des marchés de travaux

- ✚ La procédure retenue en 2012 par le SIED 70 pour les travaux d'électrification et d'éclairage public est un accord-cadre après appel d'offres ouvert, avec une durée de 3 ans renouvelable de 3 périodes d'une année.
- ✚ Le SIED 70 intervient comme entité adjudicatrice et cet accord-cadre comporte 14 lots techniques :
 - ✚ 13 lots pour les travaux inférieurs à 100 000 € sur 13 zones du département
 - ✚ 1 lot pour les travaux supérieurs à 100 000 €

**Les lots 12 et 13
couvrent le
territoire de
SICAE Est**



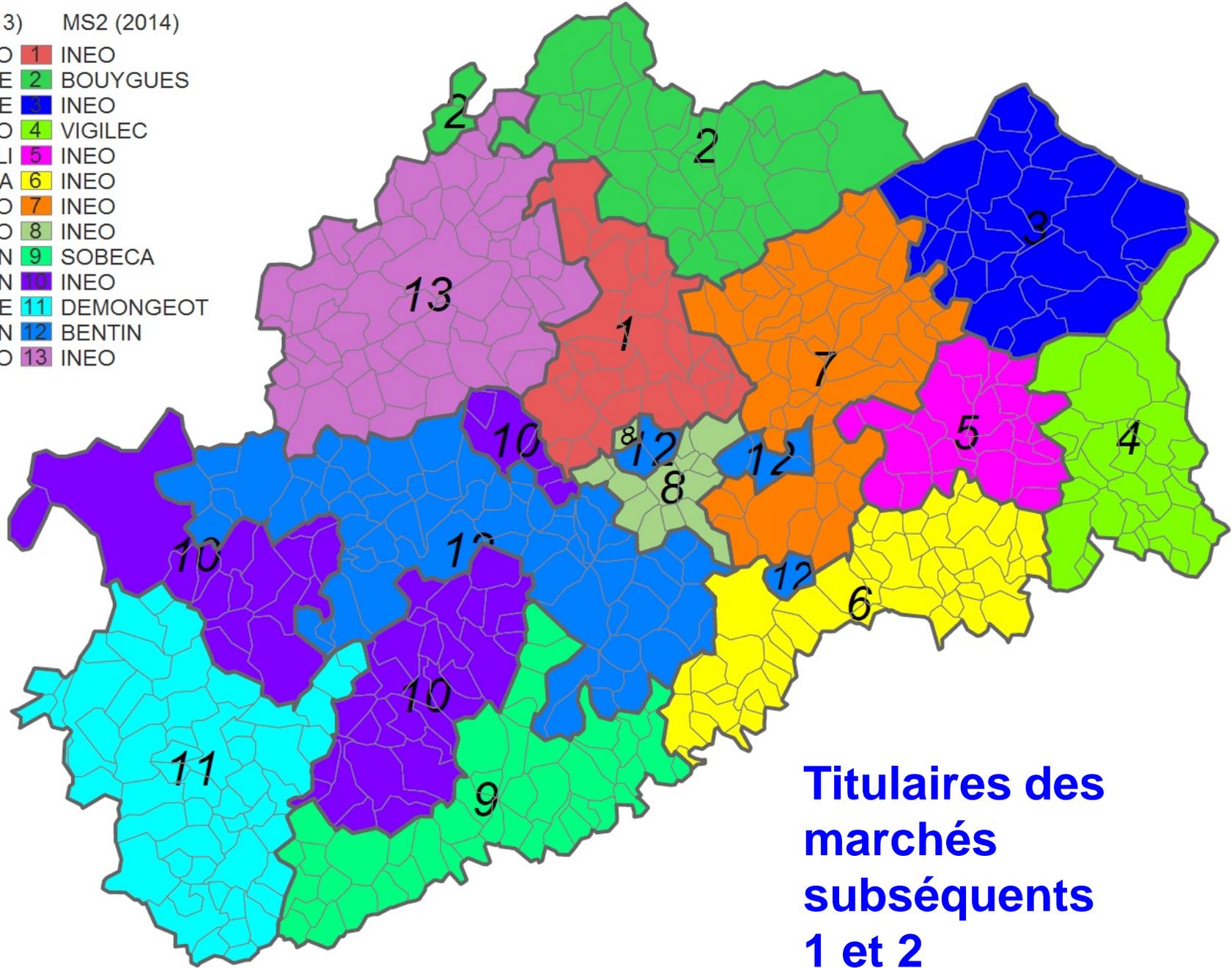
Les titulaires de l'accord-cadre

Numéro d'ordre	Nom des titulaires	Lot 14	Autres lots
1	BOIRON SAS	OUI	1 à 13
2	THEPAULT devenu BOUYGUES	NON	1 à 13
3	SPIE EST	NON	2, 3, 7, 8, 9, 10, 11 et 12
4	VIGILEC PAULY devenu SAG VIGILEC	NON	1 à 13
5	INEO RESEAUX EST	OUI	1 à 13
6	SAS BENTIN	NON	9, 10 et 12
7	Groupement SBTP/SNCTP	NON	1 à 13
8	Groupement SOBECA/CEGELEC	OUI	1 à 13
9	HAEFELI	OUI	1 à 13
10	DEMONGEOT	OUI	1 à 13
11	VIGILEC HATIER devenu SAG VIGILEC	OUI	1 à 13
12	SOCATER	NON	1 à 13
13	SBM TP	NON	1 à 13
14	ETDE devenu SAG VIGILEC	NON	1 à 13

Les marchés de travaux

- ✚ Pour le lot 14, les consultations sont faites au fur et à mesure des besoins, c'est-à-dire dès qu'une opération de plus de 100 000 € doit être réalisée
- ✚ Pour les lots 1 à 13, les marchés subséquents ont une durée d'un an et au cours de l'année, le SIED 70 transmet des bons de commandes aux entreprises au fur et à mesure des besoins

- MS1 (2013) MS2 (2014)
- INEO 1 INEO
- SPIE 2 BOUYGUES
- SPIE 3 INEO
- INEO 4 VIGILEC
- HAEFELI 5 INEO
- SOBECA 6 INEO
- INEO 7 INEO
- INEO 8 INEO
- BENTIN 9 SOBECA
- BENTIN 10 INEO
- SPIE 11 DEMONGEOT
- BENTIN 12 BENTIN
- INEO 13 INEO



Titulaires des marchés subséquents 1 et 2

Comparaison entre les prix des 2 marchés subséquents

Comme le montre le tableau ci-dessous, sur la même base de travaux, le SIED 70 voit ses prix diminuer globalement de 4,2 % en 2014, alors qu'ils avaient déjà baissé en moyenne de 9,2% en 2013 par rapport aux prix de 2012

N° du lot	MS1 : travaux mars 2013 à fin février 2014							MS2 : travaux mars 2014 à fin février 2015							Ecart	
	Entreprise retenue	Numéro du chapitre du					Montant du chantier type	Entreprise retenue	Numéro du chapitre du					Montant du chantier type		
		1	2	3	4	5			1	2	3	4	5			
1	INEO	0,92	0,92	0,92	0,92	0,92	349 396,43 €	INEO	0,85	0,85	0,85	0,85	0,85	322 292,59 €	-7,76%	
2	SPIE	0,81	1,00	0,83	0,82	0,83	276 915,25 €	BOUYGUES	0,90	1,05	0,90	0,90	0,70	299 211,03 €	8,05%	
3	SPIE	0,97	1,19	0,87	0,82	0,83	250 333,19 €	INEO	0,95	0,95	0,95	0,95	0,95	250 034,64 €	-0,12%	
4	INEO	0,95	0,95	0,95	0,95	0,95	381 615,48 €	SAG VIGILEC	0,89	0,89	0,89	0,89	0,89	356 856,50 €	-6,49%	
5	HAEFELI	1,00	1,04	1,07	1,02	1,05	107 353,40 €	INEO	0,85	0,85	0,85	0,85	0,85	88 523,42 €	-17,54%	
6	SOBECA CEGELEC	0,93	0,95	0,95	0,92	0,93	289 646,42 €	INEO	0,85	0,85	0,85	0,85	0,85	261 662,16 €	-9,66%	
7	INEO	0,95	0,95	0,95	0,95	0,95	296 413,29 €	INEO	0,85	0,85	0,85	0,85	0,85	265 232,57 €	-10,52%	
8	INEO	0,88	0,88	0,88	0,88	0,88	212 047,84 €	INEO	0,82	0,82	0,82	0,82	0,82	196 959,76 €	-7,12%	
9	BENTIN	0,90	0,90	0,80	0,70	0,75	216 028,56 €	SOBECA CEGELEC	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80	212 610,84 €	-1,58%	
10	BENTIN	0,90	0,90	0,80	0,70	0,75	525 392,64 €	INEO	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80	511 268,43 €	-2,69%	
11	SPIE	0,84	1,02	0,85	0,82	0,83	208 900,24 €	DEMONGEOT	0,80	0,90	0,85	0,84	0,80	199 085,94 €	-4,70%	
12	BENTIN	0,90	0,90	0,80	0,70	0,75	555 535,19 €	BENTIN	0,82	0,82	0,82	0,82	0,70	548 778,57 €	-1,22%	
13	INEO	0,90	0,90	0,90	0,90	0,90	615 141,32 €	INEO	0,85	0,85	0,85	0,85	0,85	581 492,46 €	-5,47%	
TOTAL							4 284 719,25 €	TOTAL							4 094 008,93 €	-4,20%

Quatre catégories de communes :

- ✚ **Catégorie 1 : les 13 villes de plus de 2000 habitants en régime urbain au sens de l'électrification, qui conservent leur compétence TCCFE : ARC-LES-GRAY, ECHENOZ-LA-MELINE, FROIDECONCHE, GRAY, HERICOURT, LURE, LUXEUIL-LES-BAINS, NOIDANS- LES-VESOUL, PORT-SUR-SAONE, RONCHAMP, SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE, SAINT-SAUVEUR et VESOUL**
- ✚ **Catégorie 2 : les 3 villes de plus de 2000 habitants qui conservent leur compétence TCCFE : CHAMPA-GNEY, FOUGEROLLES et VAIVRE-ET-MONTOILLE**

Quatre catégories de communes :

- ✚ **Catégorie 3 : les 5 communes de moins de 2000 habitants qui sont en régime urbain au sens de l'électrification, sur le territoire desquelles le SIED 70 perçoit la TCCFE : GRAY-LA-VILLE, NAVENNE, RIOZ, ROYE et VELET**
- ✚ **Catégorie 4 : les 524 communes de moins de 2000 habitants qui sont en régime rural au sens de l'électrification sur le territoire desquelles le SIED 70 perçoit la TCCFE**

Catégorie 1 : électrification

Désignation des travaux	Participation SIED 70 (1)	Participation commune ou demandeur
Travaux de desserte intérieure (y compris les postes de transformation propres à ces équipements) de lotissements à usage d'habitations, commerces, industries, y compris les ZAC	40%	60%
Partie du montant annuel de travaux d'aménagement esthétique inférieure à 60 000 €	30%	70%
Partie du montant annuel de travaux d'aménagement esthétique supérieure à 60 000 €	20%	80%

Catégorie 1 : Éclairage public

Désignation des travaux	Participation SIED 70 (1)	Participation commune ou demandeur (2)
Travaux à la demande de la ville	7%	93% et TVA
Travaux à la demande de la ville pour un lotissement privé	7%	93% et TVA
Tout nouveau génie civil de communications électroniques	néant	100% et TVA

Catégorie 2 : électrification

Désignation des travaux	Participation SIED 70 (1)	Participation commune ou demandeur
Renforcement de réseau existant, création et raccordement sur le réseau BT existant de nouveaux postes de transformation	45%	55%
Sécurisation des réseaux fils nus		
Sécurisation des réseaux fils nus de petites sections		
Amenée de l'électricité vers un équipement public		
Amenée de l'électricité en limite d'un lotissement public ou privé		
Extension BT individuelle pour des travaux à la charge de la CCU		
Extension du réseau pour un bâtiment agricole autorisé - hors stockage (2)		
Travaux d'éclairage public liés : fourreaux et câblette EP lors d'une extension individuelle ou commandes EP, repose de luminaires existants si renforcement		
Travaux de GCT liés lors de la reprise de GC existants si RRCE aérien		
Extension du réseau pour un équipement exceptionnel	40%	60%
Travaux de desserte intérieure (y compris les postes de transformation propres à ces lots) de lotissements à usage d'habitations, commerces, industries et ZAC		
Partie du montant annuel de travaux d'aménagement esthétique inférieure à 60 000 €	30%	70%
Partie du montant annuel de travaux d'aménagement esthétique supérieure à 60 000 €	20%	80%

Catégorie 2 : éclairage public

Désignation des travaux	Participation SIED 70 (1)	Participation commune ou demandeur (2)
Eclairage public d'une voie existante (extension EP ou travaux liés à un RRCE d'aérien en souterrain)	25%	75% et TVA
Eclairage public d'un lotissement nouvellement créé	10%	90% et TVA
Renouvellement avec économie de 40% plafonné à 450 € par luminaire rénové et à (3)	80%	20% et TVA
Renouvellement avec économie de 40% : partie située au delà du plafond de 450 € par luminaire rénové ou de (3)	25%	75% et TVA
Tout nouveau génie civil de communications électroniques créé à l'occasion d'une extension, d'un renforcement en souterrain ou d'un aménagement esthétique	néant	100% et TVA

Catégorie 3 : électrification

Désignation des travaux	Participation SIED 70	Participation commune ou demandeur
Amenée de l'électricité vers un équipement public (1)	100%	néant
Amenée de l'électricité en limite d'un lotissement public ou privé (1)		
Extension BT individuelle à la charge de la commune (1)		
Extension du réseau pour un bâtiment agricole autorisé - hors stockage (1)		
Travaux de desserte intérieure (y compris les postes de transformation propres à ces lots) de lotissements publics à usage d'habitations, commerces, industries, y compris les ZAC et les lotissements des bailleurs sociaux (2)	55%	45%
Travaux de desserte intérieure (y compris les postes de transformation propres à ces équipements) de lotissements privés (y compris Habitat70 et SOCAD) et tous les équipements exceptionnels (hors les bâtiments agricoles) (2)	40%	60%
Partie du montant annuel de travaux d'aménagement esthétique inférieure à 60 000 € (2)	70%	30%
Partie du montant annuel de travaux d'aménagement esthétique supérieure à 60 000 € (2)	25%	75%

Catégorie 3 : éclairage public

Désignation des travaux	Participation SIED 70 (1)	Participation commune ou demandeur (2)
Eclairage public d'une voie existante (extension EP ou travaux liés à une extension ou un renforcement de réseau réalisé par ERDF)	25%	75% et TVA
Eclairage public d'un lotissement nouvellement créé	10%	90% et TVA
Renouvellement avec économie de 40% plafonné à 450 € par luminaire rénové et à (3)	80%	20% et TVA
Renouvellement avec économie de 40% : partie située au delà du plafond de 450 € par luminaire rénové ou de (3)	25%	75% et TVA
Tout nouveau génie civil de communications électroniques créé à l'occasion d'une extension, d'un renforcement en souterrain ou d'un aménagement esthétique	néant	100% et TVA

Catégorie 4 : électrification

Désignation des travaux	Participation	
	SIED 70	commune ou demandeur
Renforcement de réseau existant, création et raccordement sur le réseau BT existant de nouveaux postes de transformation	100%	Néant
Sécurisation des réseaux fils nus		
Amenée de l'électricité vers un équipement public		
Amenée de l'électricité en limite d'un lotissement public ou privé		
Extension BT individuelle pour des travaux à la charge de la CCU (2)		
Extension du réseau pour un bâtiment agricole autorisé - hors stockage (2)		
Travaux d'éclairage public liés : fourreaux et câblette EP lors d'une extension individuelle ou lors d'un renforcement : commandes EP, repose de luminaires existants et uniquement fourreau dans le cas de passage de l'aérien au souterrain et câbles EP relevant de nouveaux départs créés lors de l'installation d'un poste de transformation		
Travaux de GCT liés lors de la reprise de GC existants si RRCE aérien	55%	45%
Travaux de desserte intérieure (y compris les postes de transformation propres à ces équipements) de lotissements publics à usage d'habitations, commerces, industries, y compris les ZAC et les lotissements des bailleurs sociaux		
Extension du réseau pour un équipement exceptionnel	40%	60%
Travaux de desserte intérieure (y compris les postes de transformation propres à ces équipements) de lotissements privés (y compris Habitat70 et SOCAD)		
Partie du montant annuel de travaux d'aménagement esthétique inférieure à 60 000 €	70%	30%
Partie du montant annuel de travaux d'aménagement esthétique supérieure à 60 000 €	25%	75%

Catégorie 4 : éclairage public

Désignation des travaux	Participation SIED 70 (1)	Participation commune ou demandeur (2)
Eclairage public d'une voie existante (extension EP ou travaux liés à un RRCE d'aérien en souterrain)	25%	75% et TVA
Eclairage public d'un lotissement nouvellement créé	10%	90% et TVA
Renouvellement avec économie de 40% plafonné à 450 € par luminaire rénové et à (3)	80%	20% et TVA
Renouvellement avec économie de 40% : partie située au delà du plafond de 450 € par luminaire rénové ou de (3)	25%	75% et TVA
Tout nouveau génie civil de communications électroniques créé à l'occasion d'une extension, d'un renforcement en souterrain ou d'un aménagement esthétique	néant	100% et TVA

Régie des énergies renouvelables

- ✚ L'article IV des statuts de la Régie stipule que le Conseil d'exploitation comprend 5 membres désignés par le Comité parmi ses membres, sur proposition du Président du SIED 70
- ✚ Ce même article prévoit que le Conseil d'exploitation élit en son sein un président et un vice-président
- ✚ L'article VI précise que le président du SIED 70 nomme le directeur de la régie après désignation par le Comité syndical, sur proposition du Président du SIED 70

Liste des membres du Conseil
d'exploitation proposée par le
président du SIED 70 :

- ✚ Jacques ABRY
- ✚ Gilles MARTINET
- ✚ Robert BOURQUIN
- ✚ Raymond BILQUEZ
- ✚ Jean-Marc JAVAUX

**Proposition du président du
SIED 70 pour assurer la
direction de la régie :**

Jean-Paul BARSOT

Commission d'appel d'offres

- ✚ L'article 22 du CMP prévoit que le Président du SIED 70 préside la CAO qui comprend 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants, élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sur une même liste, sans panachage
- ✚ La liste proposée comprend les membres du Bureau syndical dans l'ordre du tableau

Commission d'appel d'offres

Titulaires	Suppléants
✚ Gilles MARTINET	✚ Jean-Luc QUIVOGNE
✚ Robert BOURQUIN	✚ Joël DAVAL
✚ Raymond BILQUEZ	✚ Yannick MULLER
✚ Jean-Marc JAVAUX	✚ Nicolas EMOLIN
✚ Pascal GAVAZZI	✚ Jean-Pierre FOUQUET

Commission de délégation de service public

- ✚ Elle est désignée dans les mêmes conditions que la commission d'appel d'offres
- ✚ La liste proposée comprend les membres du Bureau syndical dans l'ordre du tableau, c'est-à-dire la même que celle proposée pour la commission d'appel d'offres

Commission de délégation de service public

Titulaires	Suppléants
✚ Gilles MARTINET	✚ Jean-Luc QUIVOGNE
✚ Robert BOURQUIN	✚ Joël DAVAL
✚ Raymond BILQUEZ	✚ Yannick MULLER
✚ Jean-Marc JAVAUX	✚ Nicolas EMOLIN
✚ Pascal GAVAZZI	✚ Jean-Pierre FOUQUET